

Commission Jeunes et Technique du Comité Départemental de Tennis de Table du Doubs –

FICHE D'INSCRIPTION : INITIATEUR DE CLUB (14h)

>> Elle tient lieu de convocation - A retourner par mail : atc2@hotmail.fr – informations : 06 51 67 68 92

☒ CANDIDAT

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Profession :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone dom :	Tél trav ou port :
E-mail :	Télécopie :
Club - Comité :	
N° de licence FFTT :	Classement:

Intitulés de formation ou modules	Lieux	Dates	Montant du chèque en € à joindre à l'ordre de LFCTT
<p>➤ TARIF:</p> <p>Frais pédagogique/restauration =</p> <ul style="list-style-type: none"> • 70€/1/2 pension • 50 €/externe <p>Je serai* :</p> <p><input type="checkbox"/> demi-pensionnaire</p> <p><input type="checkbox"/> externe</p> <p><i>* : (cochez la case correspondante)</i></p>	<p>Baume-les-Dames Le lieu exact sera communiqué ultérieurement.</p>	<p>IC (Module 1) Le dimanche 01 mars 2020 De 9h00 à 17h00</p>	<p>TARIF :</p> <p><input type="checkbox"/> 70 € en 1/2P</p> <p><input type="checkbox"/> 50 € en externe</p>
	<p>Baume-les-Dames Le lieu exact sera communiqué ultérieurement.</p>	<p>IC (Module 2) Le dimanche 29 mars 2020 De 9h00 à 17h00</p>	

- La formation se déroule sur 2 jours séparés de 7 heures chacun. A cela se rajoute un stage pratique de 3 heures et une formation à distance de 4 heures sur perfft.fr.
- **Initiateur de club** : être licencié traditionnel et âgé de plus de 13 ans (Cadet 1)
- **Le contenu de la formation est le même**
- Pas d'examen à la fin mais la présence pendant les 14h est obligatoire
- **Intervenants** : Le CTD du Doubs ou son remplaçant en cas d'absence.

NB : Vous voudrez bien vous présenter 15 minutes avant le début du cours ; chaque candidat devra être en tenue sportive, se munir de sa raquette, de baskets de salle et d'extérieur et de quoi prendre des notes.

Selon votre cas, vous joindrez un chèque à l'ordre du **CDTT25** correspondant uniquement à la totalité des frais (administratifs, pédagogiques et des repas le cas échéant) conformément aux tarifs définis ci-dessus.